

Rémunération : hausse du point d'indice

Le point d'indice a été augmenté de 0.6 % au 1^{er} février 2017 (après la hausse du 1^{er} juillet 2016). Les indemnités indexées sur la valeur du point d'indice connaissent par conséquent une revalorisation. ISSR, IPE, Indemnités particulières sont par exemple concernées.

[En savoir plus](#)

PPCR : prochaine étape sur le salaire de mars

Ma carrière évolue



Suite au retard à l'allumage du mois de janvier, les hausses indiciaires liées au PPCR seront effectives ce mois-ci. Elles vont s'appliquer avec effet rétro-actif depuis le 1^{er} janvier.

[Les augmentations d'indice pour les PE](#)

[Le rattrapage de mars](#)

Hors-classe des PE 2017 : les éléments connus



dérouler de mars à juin dans les départements.

La note de service contenant les éléments de barème pour la hors-classe des PE sont maintenant connus. Les commissions doivent se

[Connaître les détails](#)

Remplacement dans le 1^{er} degré : des solutions inadaptées

Le ministère a publié une circulaire sur le remplacement dans le 1^{er} et le 2nd degré. Pour le SE-Unsa, les dispositions prévues ne sont pas de nature ni à améliorer les conditions d'exercice des remplaçants ni à rendre plus efficace le système de remplacement pour garantir la continuité du Service public.

[Lire la suite](#)

Permut : des résultats loin des attentes des collègues

Avec un taux de satisfaction similaire aux années précédentes, le cru 2017 des changements de départements laisse trop de collègues dans l'impasse.

[En savoir plus](#)

Mouvements départementaux : c'est le moment

Parce que les opérations de mouvement revêtent une importance primordiale pour les collègues, le SE-Unsa avec ses sections locales peut vous conseiller.

[Les sections locales du SE-Unsa](#)

Enseignement privé : encore plus de moyens ?

Sur la base d'une hausse de 0.2% des élèves accueillis, l'enseignement privé catholique a récemment manifesté sa volonté d'obtenir encore plus d'argent public pour se développer.

[Lire la suite](#)

Offre découverte : rejoignez le SE-Unsa !



Du 10 mars au 10 mai 2017, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents). Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement !

[Profiter de l'offre découverte](#)